



## CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 07/02/2022

Le Conseil municipal du VILLE DE BOE régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 07 février 2022 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale Luguët, Maire.

### OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n°7-creation-service-aide-devoirs

#### **Présents :**

Madame LUGUET Pascale Maire

Monsieur LAFUENTE Jean-Michel, Madame LEBEAU Françoise, Monsieur PANTEIX Daniel, Madame MANDEIX Catherine, Monsieur LUNARDI Daniel, Madame FAVARD Odile, Monsieur ORDRONNEAU Cyriaque, Madame PLA-RODRIGUEZ Lise **Adjoints**

Madame PERTHUIS Nicole, Madame TRUILHE Aline, Madame FORNASARI Monique, Madame FRECHET Christine, Madame BASSI DONNEFORT Florence, Monsieur JUDIT Jean-François, Monsieur SAINT-BEAT Frédéric, Madame RELLA Stéphanie, Monsieur DEL FIORENTINO Julien, Madame PIOFFET Nelly, Monsieur LAUGA Martin, Monsieur ALIBERT Fabien, Madame SADRES Valérie **Conseillers Municipaux**

#### **Absents excusés :**

Monsieur BEAUMONT Stéphane (donne pouvoir à Monsieur PANTEIX Daniel), Madame FERNANDEZ Stéphanie (donne pouvoir à Madame FRECHET Christine), Madame MANSE Corinne (donne pouvoir à Madame SADRES Valérie), Monsieur GAMBART René (donne pouvoir à Monsieur ALIBERT Fabien)

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	022
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	04

**I - Exposés des motifs**

De nombreux parents, notamment à l'école Jean Moulin, nous demandent la possibilité de permettre aux enfants de faire leurs devoirs en accueil périscolaire.

En effet, certains enfants rentrent tard à la maison et sont soumis aux contraintes familiales des parents, qui n'ont parfois pas la possibilité de les accompagner.

Aussi, ces difficultés concernant potentiellement tous les élèves et tous les parents, le projet d'«aide aux devoirs » vise à assurer une plus grande équité entre les écoles en :

- Offrant la possibilité aux enfants de faire leurs devoirs sur le temps périscolaire avec l'accompagnement de personnels qualifiés,
- Mettant les enfants dans des conditions favorables aux devoirs et à l'apprentissage des leçons.
- Accompagnant les élèves dès la fin de l'école, après un temps de goûter et de défolement pour favoriser un environnement propice.

Le rôle des intervenants sera de :

- Permettre aux élèves de réaliser les devoirs à faire à la maison et d'apprendre leurs leçons,
- Renforcer le lien avec les parents.

Afin d'assurer une répartition équitable entre les écoles et pour permettre à un maximum d'enfants d'avoir accès à ce service municipal, seront créés chaque semaine :

- 2 créneaux à René Muzas
- 1 créneau à Didier Lapeyre
- 4 créneaux à Jean Moulin

Ecoles	René Muzas	Didier Lapeyre	Jean Moulin
16h/17h	1		
17h/18h	1	1	4

Les accompagnants aux devoirs seront des étudiants en études supérieures. Ils bénéficieront d'un statut de vacataire et seront rémunérés sur la base de 20 euros bruts de l'heure. Le recrutement sera assuré par le service jeunesse en lien avec le service des ressources humaines.

**II - Considérants et références juridiques**

Considérant la demande des parents d'élèves,

Vu l'avis de la commission Éducation, Périscolaire et Jeunesse,

Vu l'avis de la commission Administration générale, Personnel et Numérique,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

**Décide à L'UNANIMITE**

ABSTENTION(S) :

**VALIDER** : la création d'un service d'aide aux devoirs au sein du service écoles, jeunesse et loisirs à compter de janvier 2022,

**DIRE** : que les étudiants vacataires seront rémunérés sur la base de 20 euros bruts par heure,

**DIRE** : que les crédits seront prévus au budget de l'exercice 2022.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Madame Catherine MANDEIX Mme Pascale Luguët